

2^e ATELIER DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DU PROJET HYDROGÉO BÉCANCOUR

CAHIER DES RÉSULTATS



Atelier organisé par :
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,
l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Mai 2016

Le présent document doit être cité comme suit :

Decelles, A.M., Ruiz, J., Tremblay, Y., 2016. 2^e atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de Bécancour, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

Information pour l'impression : ce document est conçu pour une impression recto-verso

Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 2^e atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la zone Bécancour qui a eu lieu le 18 juin 2015 dans les locaux du centre culturel Larochelle à Bécancour, secteur Saint-Grégoire.

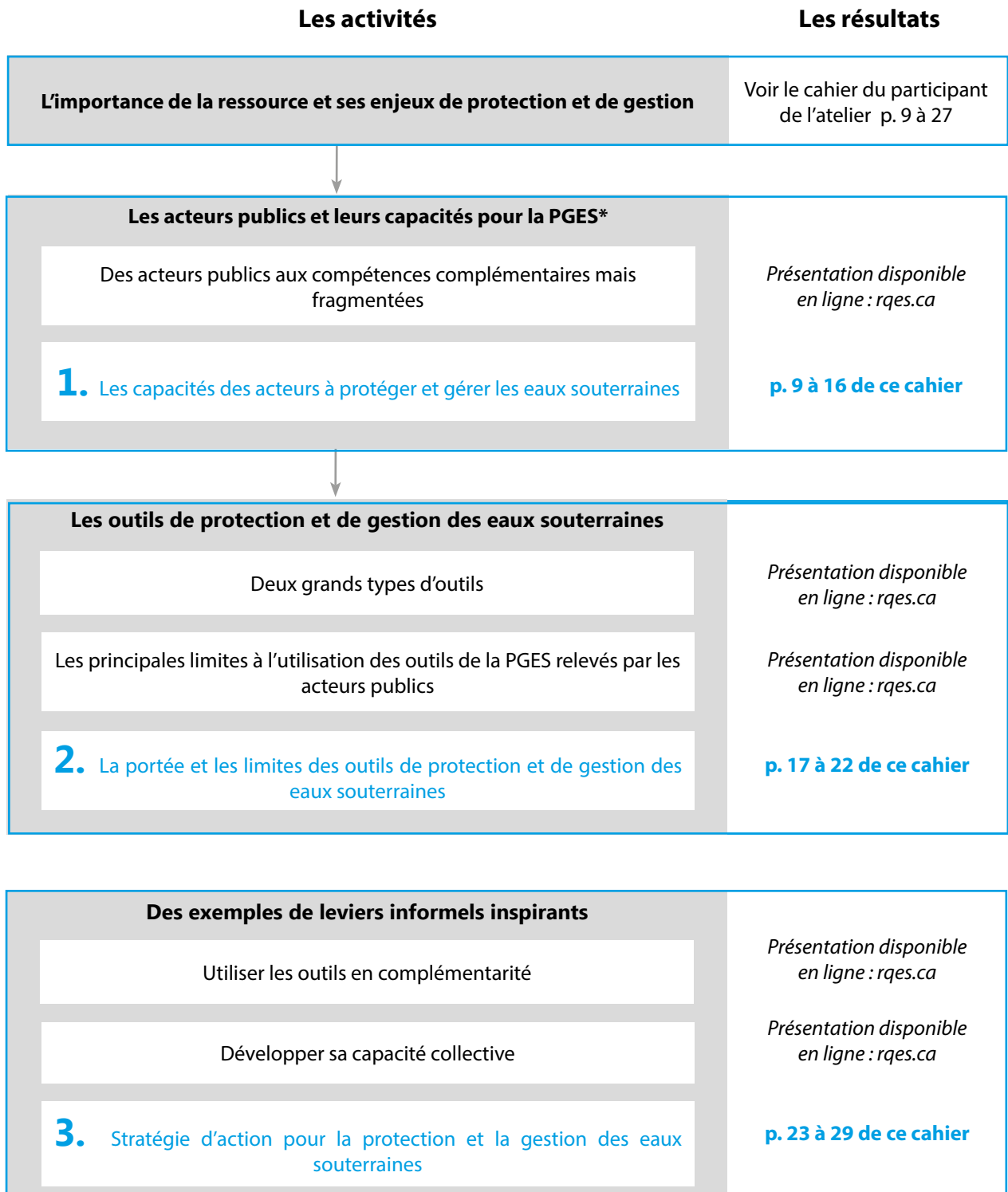
Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Rappel du déroulement de l'atelier | 6 |
| Les participants | 7 |
| 1 Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines | 9 |
| Rappel de l'activité | 10 |
| Les résultats pour l'ensemble de la région | 11 |
| L'évaluation des capacités des MRC et municipalités | 12 |
| L'évaluation des capacités des ministères | 13 |
| L'évaluation des capacités des OBV | 14 |
| L'évaluation des capacités des autres participants | 15 |
| 2 La portée et les limites des outils de protection et de gestion des eaux souterraines | 17 |
| Rappel de l'activité | 18 |
| Planification du territoire | 19 |
| Protection et gestion de l'eau | 20 |
| Gestion et contrôle des activités polluantes | 21 |
| Gestion et réhabilitation des sols contaminés | 22 |
| 3 Stratégie d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines | 23 |
| Rappel de l'activité | 24 |
| Planification du territoire | 26 |
| Protection et gestion de l'eau | 27 |
| Gestion et contrôle des activités polluantes | 28 |
| Gestion et réhabilitation des sols contaminés | 29 |

Rappel du déroulement de l'atelier

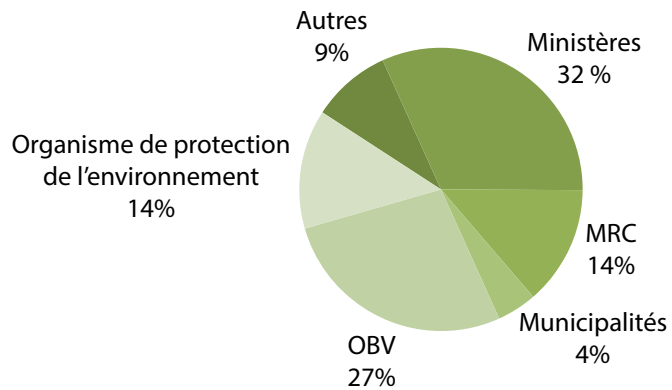


* PGES : protection et gestion des eaux souterraines

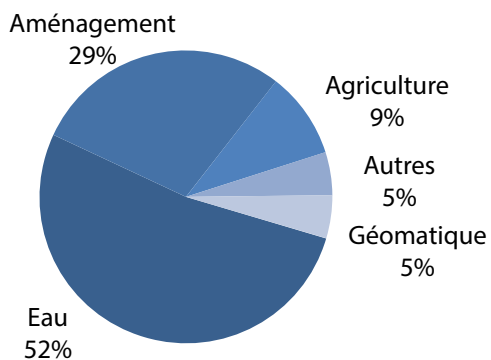
Les participants

Le second atelier de transfert des connaissances réalisé dans la zone Bécancour a réuni 23 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

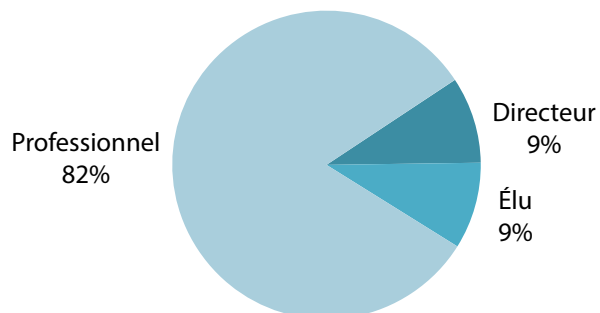
Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



1

Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Rappel de l'activité

Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte) les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.

Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Les résultats pour l'ensemble de la région

Au-delà des outils existants, la PGES dépend des différentes capacités des acteurs. Afin de connaître ces capacités, les participants étaient invités à évaluer les capacités de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.

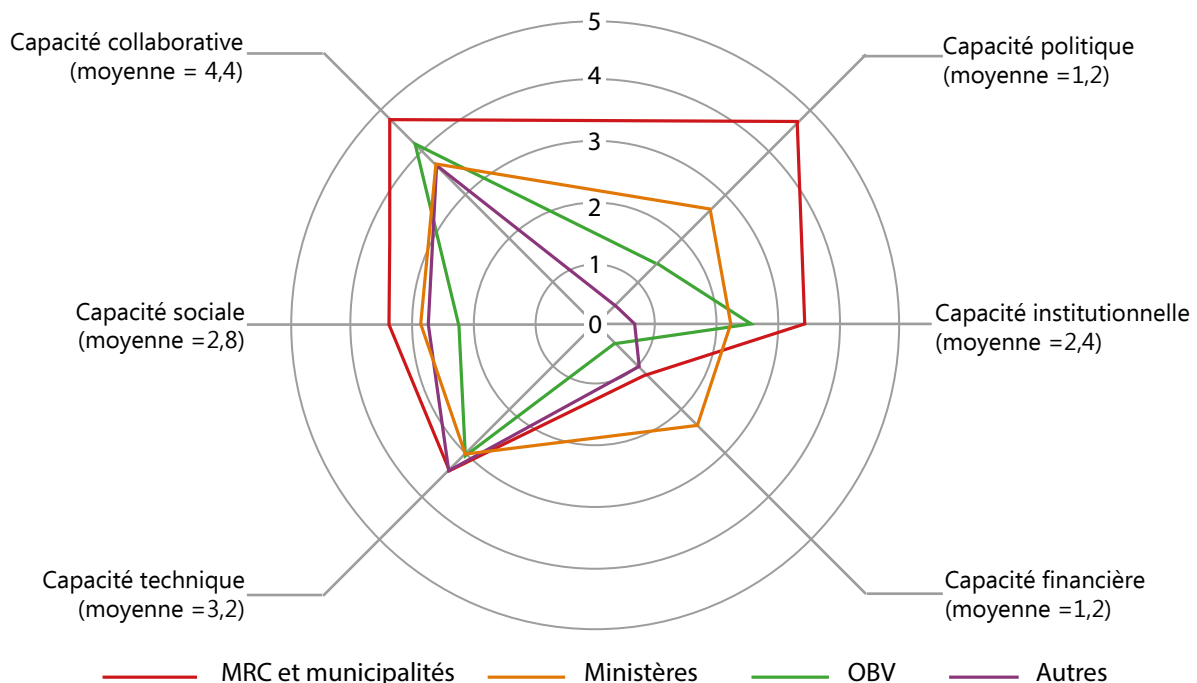
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégorie d'organismes a permis d'identifier des tendances.



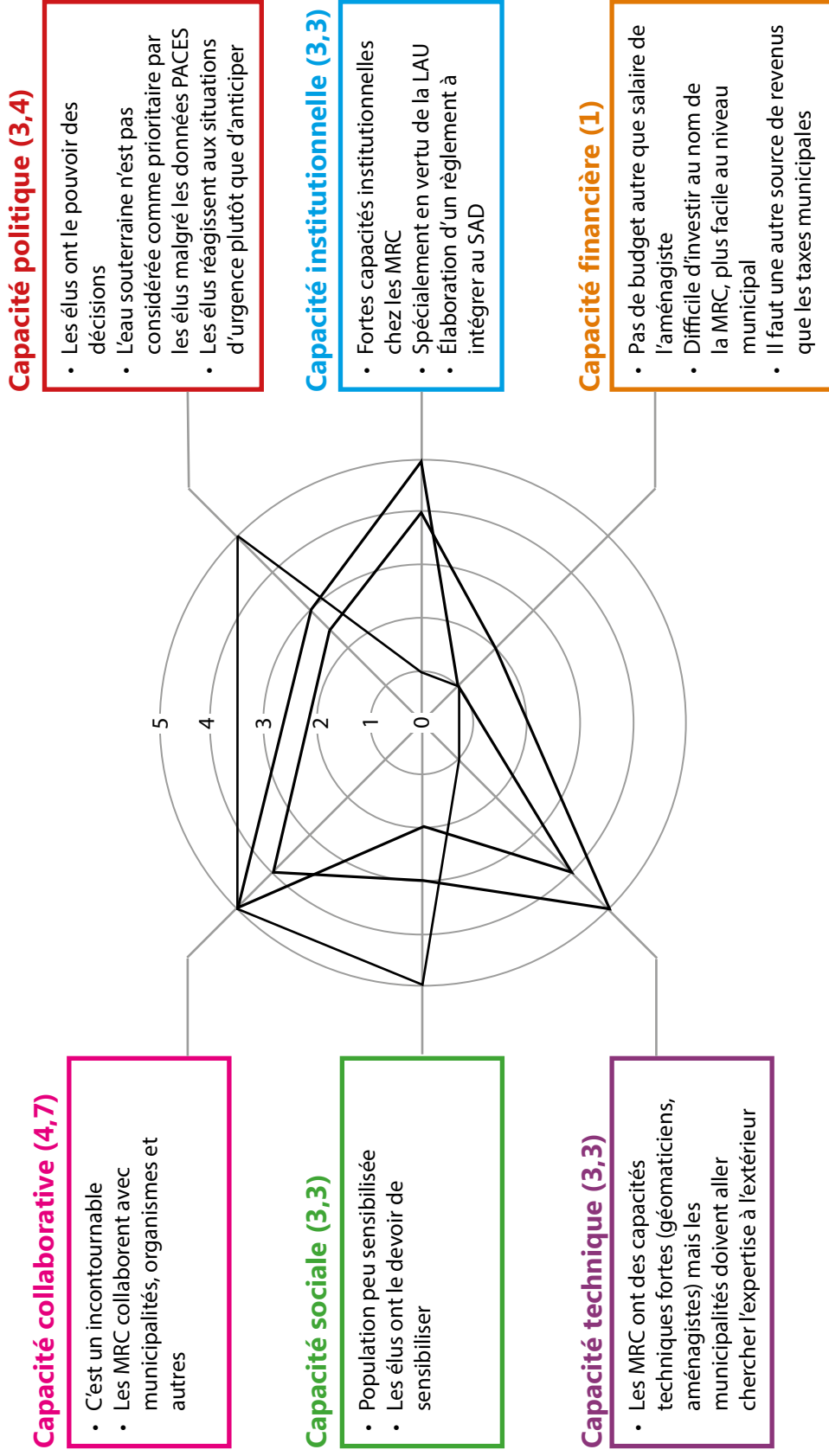
La **figure 1** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque couleur représente un type d'organisme (MRC et municipalités – Ministères – OBV – Autres).

Les **pages 12 à 15 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Les différents commentaires des participants récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes. Chaque toile d'araignée noire représente un organisme. Par exemple, à la **page 12**, le graphique montre trois toiles d'araignée représentant les trois MRC/municipalités présentes lors de l'atelier. Les commentaires de ces MRC/municipalités sont regroupés par types de capacités. La moyenne des résultats des MRC/municipalités est indiquée entre parenthèses. Les commentaires et résultats pour les ministères, les OBV et les autres participants se trouvent aux **pages 13, 14 et 15 de ce cahier**.

Figure 1. Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants



L'évaluation des capacités des MRC et municipalités



L'évaluation des capacités des ministères

Capacité collaborative (3,6)

- Les ministères collaborent beaucoup entre eux
- Les ministères collaborent avec les autres organismes et les MRC et municipalités.

Capacité sociale (2,9)

- Ministère préoccupé par le bien-être de la population
- Le degré de sensibilité et de capacité à agir est élevé
- À l'écoute des besoins de la clientèle
- Respect de la population envers le ministère mais le ministère a peu de ressources pour la PGES

Capacité technique (3,1)

- Beaucoup de connaissances mais peu de gens savent s'en servir
- Personnes compétentes et spécialisées (géographes, agronomes, aménagistes, etc.)
- Ressources sensibilisées à la PGES mais possèdent peu de données

Capacité politique (2,7)

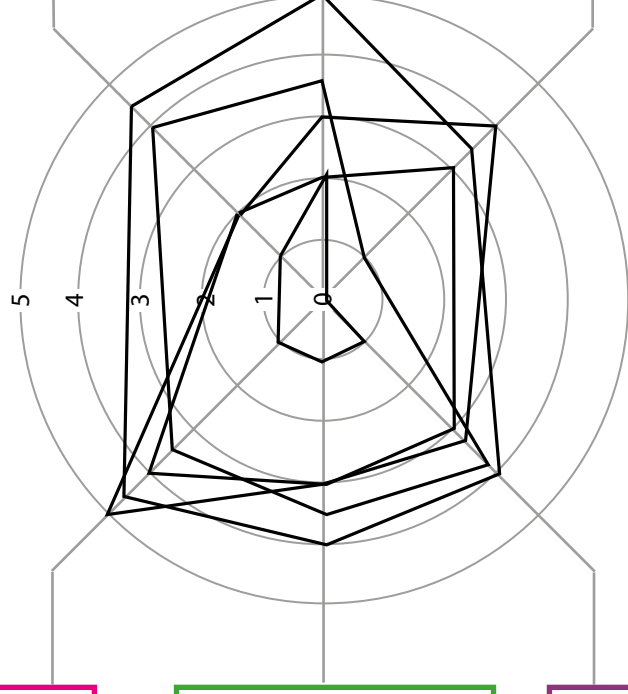
- C'est notre mission de mettre en place des mesures réglementaires pour la PGES (MIDDELCC)
- Donne des avis ou des recommandations mais peu de capacité politique

Capacité institutionnelle (3,1)

- La PGES est intégrée dans certains ministères même si elle n'est pas dans leur mission (orientations, guides, stratégies, etc.)
- Capacité forte dû aux règlements sur la PGES

Capacité financière (2,3)

- Budgets très faibles
- Programme Prime-Vert pour le MAPAQ
- Aide financière pour la mise aux normes d'infrastructures eau potable et eaux usée (MAMOT)
- Aucun budget lié à la PGES (MSP)



L'évaluation des capacités des OBV

Capacité collaborative (4,3)

- Concertation élevée
- Bonne concertation avec le PDE
- Mission de concertation mais peu de crédibilité
- Bonne connaissance des actions et des enjeux

Capacité sociale (4,3)

- Sensibilité élevée au niveau des organismes partenaires
- Les citoyens sont peu sensibilisés
- Préoccupations liées aux problèmes (eau potable, gaz de schiste, etc.)

Capacité technique (3)

- Personnel compétent
- Début de connaissances sur les eaux souterraines
- Employés et stagiaires scientifiques
- PDE structuré et actions précises

Capacité politique (1,1)

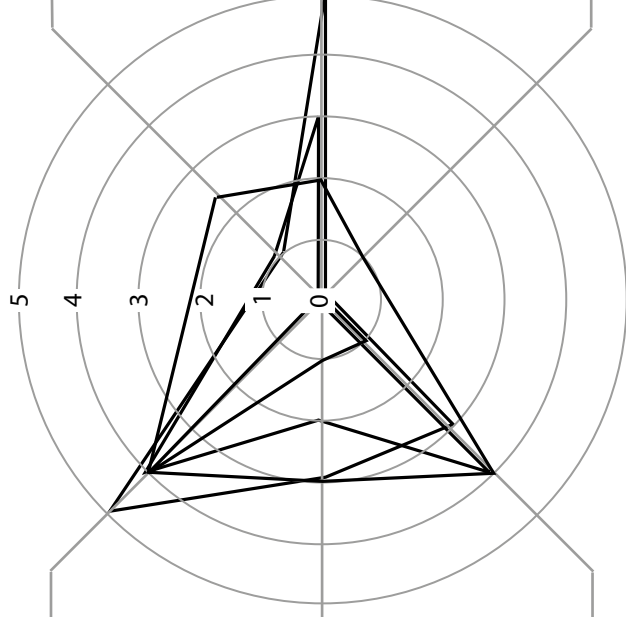
- Pas décisif mais influence
- Pouvoir d'influencer surtout au niveau du C.A.
- Collaboration pour le PDE
- Possibilité avec la stratégie maritime?

Capacité institutionnelle (2,5)

- Réalisation du PDE, reconnu par la loi
- PDE est un outil non-réglementaire
- Politique nationale de l'eau
- PDE oui mais il y a un manque, portée limitée

Capacité financière (0,3)

- Pas de financement pour la mise en œuvre
- Financement restreint et limité
- Financement lié aux programmes et projets



L'évaluation des capacités des autres participants

(recherche, associations et groupes d'intérêt)

Capacité collaborative (4)

- Organisme reconnus et crédibles
- Volonté de collaboration

Capacité sociale (2,8)

- Aucune capacité sociale
- Élevée lorsque les activités agricoles sont menacées
- Capacité d'intervenir à la vulgarisation des données
- Capacité de mobilisation et sensibilisation importante

Capacité technique (3,4)

- Forte capacité technique
- Outils et connaissances disponibles
- Enjeux peu important pour l'organisme
- Expertise multidisciplinaire

Capacité politique (0,25)

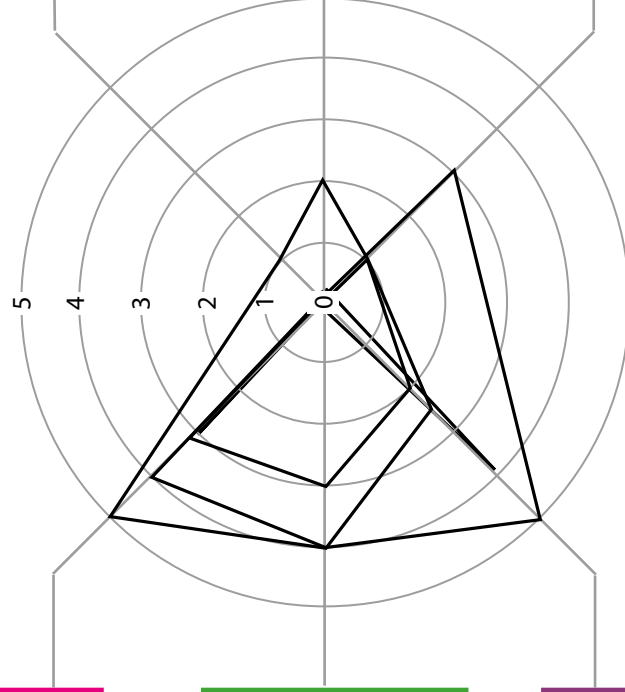
- Aucune capacité politique
- Non décisionnel

Capacité institutionnelle (0,5)

- Aucune capacité institutionnelle

Capacité financière (1)

- Budget restreint
- Peut aller chercher des subventions



2

La portée et les limites des outils de protection et de gestion des eaux souterraines

Rappel de l'activité

En petits groupes de 5 à 7 personnes, les participants devaient identifier dans un gabarit (**figure 2**) prévu à cet effet, les outils réglementaires à leur disposition dans un des champs d'intervention suivants:

- Planification du territoire
- Protection et gestion de l'eau
- Gestion et contrôle des activités polluantes
- Gestion et réhabilitation des sols contaminés.



Par la suite, les participants identifiaient les problèmes rencontrés ou les manques/limites des outils réglementaires identifiés précédemment. Le travail de réflexion des participants, retranscrit sur les gabarits, est présenté par champ d'intervention [aux pages 19 à 22 de ce cahier](#).

Figure 2. Gabarit «Outils règlementaires»

| CHAMPS D'INTERVENTION: | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>OUTILS RÉGLEMENTAIRES UTILES</p> <ul style="list-style-type: none">●●●●●●●● | <p>MANQUES / LIMITES</p> <ul style="list-style-type: none">☹ _____☹ _____☹ _____☹ _____☹ _____ |

CHAMPS D'INTERVENTION: Planification du territoire

MANQUES / LIMITES

OUTILS RÉGLEMENTAIRES UTILES

- Schéma d'aménagement et de développement et document complémentaire
- Règlement de zonage (déboisement, ruissellement) RCI (déboisement et abattage)
- PAE/PIIA/PPU/PPCMOI
- Règlements provinciaux (r.22, RPEP)
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) – réserves naturelles
- Loi sur les compétences municipales (art. 19)



Complexité dans l'interprétation et l'intervention



Superposition de la réglementation



Surcharge d'obligation versus ressources techniques et financières
Délai de mise en vigueur

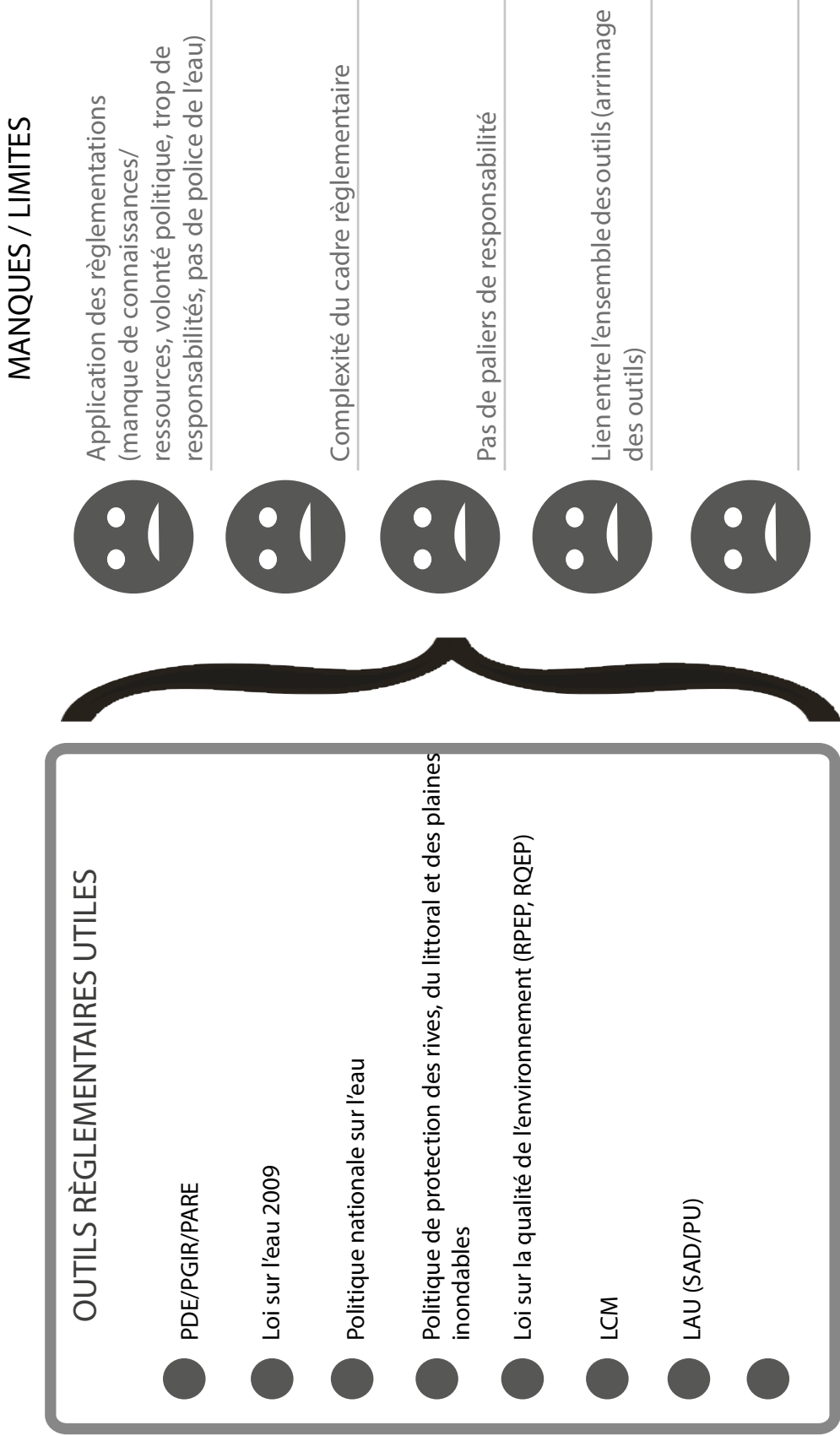


Devrait-on prévoir des conséquences à ne pas agir? (ex. écoconditionnalité)



Application différenciée et interprétation inégale (Trop de niveaux? Devrait-on utiliser un règlement régional ou provincial?)

CHAMPS D'INTERVENTION: Protection et gestion de l'eau



CHAMPS D'INTERVENTION: Gestion et contrôle des activités polluantes

MANQUES / LIMITES

OUTILS RÉGLEMENTAIRES UTILES

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur les compétences municipales
- Règlement sur les exploitations agricoles
- Grille de fertilisation et écoconditionnalité
- Règlement sur l'exploitation forestière
- LPTAA
- Codes et règlements pesticides



En dehors de l'existence d'une réglementation précise (LQE = régime d'autorisation)



La fragmentation du pouvoir décisionnel



Choix politique (ex. en faveur du transport des hydrocarbures)



Manque de ressources humaines et financières au MDDELCC pour application de la réglementation








Préséance de la loi sur les mines

CHAMPS D'INTERVENTION: Gestion et réhabilitation des sols contaminés

OUTILS RÉGLEMENTAIRES UTILES

- Politique de protection des sols et de réhabilitation des sols contaminés
- Schéma d'aménagement/plan d'action/règlement régional
- Règlement sur les carrières et sablières
- Loi sur la qualité de l'environnement (protection et réhabilitation des terrains)
- REIMR
- RESC
- Loi sur l'eau (2009)
-

MANQUES / LIMITES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
|  | Application et interprétation de la loi (manque de ressource pour l'application) |
|  | Mise à jour de la réglementation |
|  | Connaissance du territoire (site orphelin, inventaire à jour?) |
|  | Aspect légal du schéma (pas de contradiction ou de dédoublement) |
|  | \$\$\$ de décontamination |

3

Stratégie d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Rappel de l'activité

En sous-groupes de 5 à 7 personnes, les participants réfléchissaient à l'élaboration d'une stratégie d'action de protection et de gestion des eaux souterraines en regardant dans quelle mesure les outils non réglementaires pourraient palier aux problèmes identifiés lors de l'activité précédente (portée et limites des outils).

Chaque sous-groupes a développé sa stratégie en fonction d'un des quatre champs d'intervention spécifique soit :

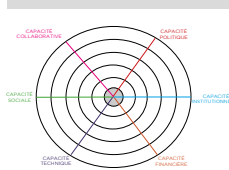
- Planification du territoire
- Protection et gestion de l'eau
- Gestion et contrôle des activités polluantes
- Gestion et réhabilitation des sols contaminés.



Afin de les supporter dans l'élaboration de leur stratégie, les participants avaient à leur disposition un gabarit (**figure 3**) leur permettant d'identifier la source du problème, les acteurs visés par la stratégie, les changements à apporter, les porteurs de la stratégie ainsi que le plan d'action et les outils utilisés.

Figure 3. Gabarit «Stratégie d'action PGES»

| Stratégie d'action PGES | |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Quelle est la source du problème ? | Qui sont les acteurs visés ? |
| Quels changements souhaitons-nous apporter ? | Qui sont les porteurs de la stratégie ? |
| Plan d'action et outils utilisés | |



Précédemment à l'activité, les participants ont écouté une présentation sur sept nouveaux moyens d'échanger et d'accéder à l'intelligence collective. Ces moyens sont des outils non réglementaires pouvant être utilisés en complémentarité à d'autres outils et qui permettent de développer et mobiliser certaines capacités (**figure 4**). Ces outils repris et résumés en format carte «outils inspirants» (**figure 5**) étaient distribués au centre des tables des différentes équipes.

En s'inspirant de ces cartes « outils inspirants », les participants réfléchissaient à l'élaboration d'une stratégie d'action de protection et de gestion des eaux souterraines.

Les stratégies développées par les participants pour chacun des quatre champs d'intervention sont présentées aux **pages 26 à 29 de ce cahier**.

Figure 4. Sept nouveaux outils pour échanger et accéder à l'intelligence collective

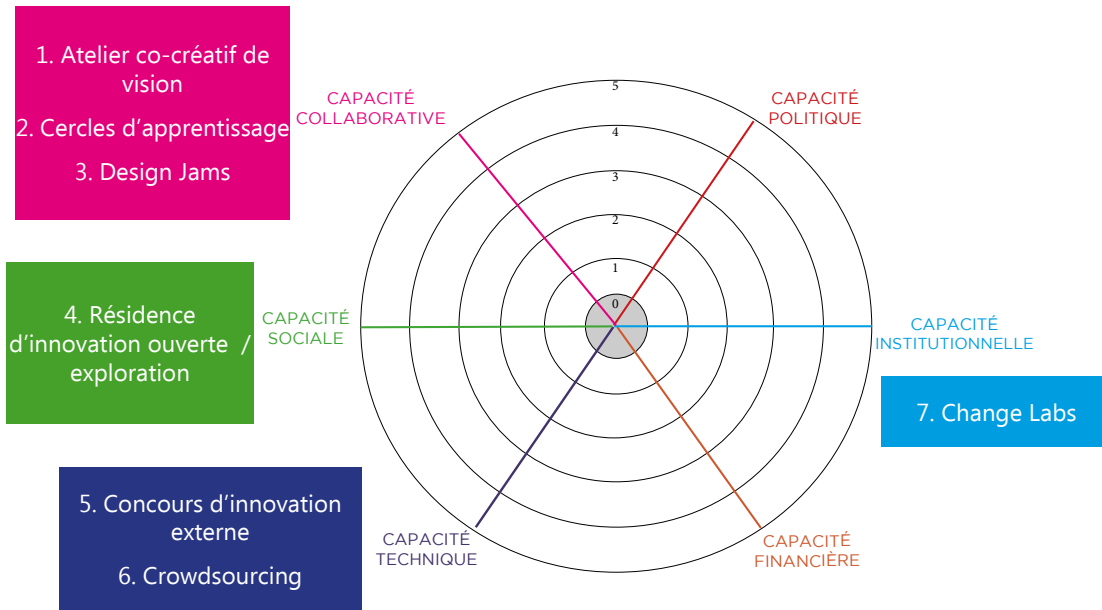


Figure 5. Trois exemples de cartes «outils inspirants»



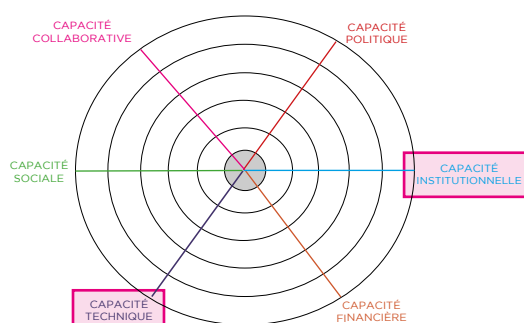
Stratégie d'action PGES: Planification du territoire

Quelle est la source du problème ?

- Volonté politique différente d'une municipalité à l'autre (proximité élus vs citoyens)
- Complexité de l'application vs capacité des municipalités (expertise technique)

Qui sont les acteurs visés ?

- Municipalité
- MRC
- OBV
- Comité ZIP
- Ministères



Quels changements souhaitons-nous apporter ?

- Règlementation et application à l'échelle MRC au lieu de municipalité
- Formation du personnel municipal
- Expert technique à l'échelle de la MRC
- Suivi de l'attente des objectifs liés à l'application de la réglementation

Qui sont les porteurs de la stratégie ?

- OBV et Comité ZIP

Plan d'action et outils utilisés

- Palmarès des municipalités qui adoptent une gestion durable des eaux souterraines en fonction d'indicateurs
- « Change lab » pour les premiers intervenants concernés (inspecteurs municipaux, d.g. de MRC, aménagistes)
- Boîtes à outils gratuites en lignes, webinaire (capsules vidéo thématiques)
- Prendre en compte les indicateurs des PDE

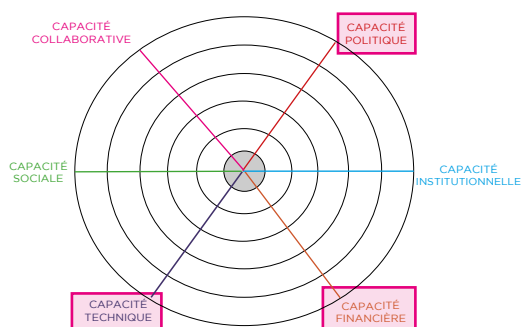
Stratégie d'action PGES: Protection et gestion de l'eau

Quelle est la source du problème ?

- Manque de ressources financières
- Mettre en place les règlements (manque de ressources humaines et financières)

Qui sont les acteurs visés ?

- Ministères
- Municipalités
- OBV
- MRC



Quels changements souhaitons-nous apporter ?

- Constitution d'un fonds à partir de travaux en aménagement qui auraient un impact (compenser et payer en liant l'écoconditionnalité)
- La sensibilisation
- Accorder davantage d'avantages

Qui sont les porteurs de la stratégie ?

Les porteurs de la stratégie n'ont pas été identifiés

Plan d'action et outils utilisés

- Impliquer les acteurs
- Proposer un panier de solutions non-réglementaires
- Réserve naturelle (Loi sur la fiscalité municipale)
- Approche collaborative avec acteurs variés
- Objectif : sensibilisation (formule 48h et cercle d'apprentissage)
- Changement de comportements et faciliter l'application
- Ententes de servitudes

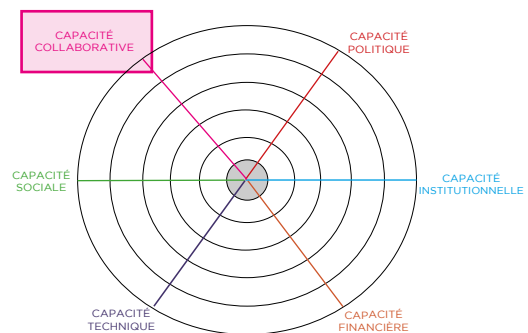
Stratégie d'action PGES: **Gestion et contrôle des activités polluantes**

Quelle est la source du problème ?

- Fragmentation du pouvoir décisionnel entre les échelles (qui est responsable?);
- Méconnaissances des règlements en vigueur;
- Manque de consignes au moment de l'autorisation de l'usage;
- Manque d'identification des endroits vulnérables.

Qui sont les acteurs visés ?

- Municipalités
- MDDELCC



Quels changements souhaitons-nous apporter ?

- Les industries devraient avertir les clients des dangers des produits
- Dresser une liste des matières polluantes dangereuses pour les municipalités
- Intégration des acteurs sur le rôle et responsabilités de chacun en matière d'activités polluantes

Qui sont les porteurs de la stratégie ?

- MDDELCC (bureau régional)
- OBV
- MRC
- Groupe de concertation formé

Plan d'action et outils utilisés

- Collaboration avec le Ministère, les municipalités et la Régie des matières résiduelles pour développer une stratégie de gestion (journées ateliers et journée thématique)
- Avoir accès à une liste des matières polluantes dangereuses pour les municipalités
- Lors de l'émission du permis, l'inspecteur pourrait informer le propriétaire des risques (fiches d'information/site Internet/contact avec les ministères)
- Créer un site Internet pour mettre plusieurs informations (ex. ministère responsable, info matières toxiques, etc.) style crowdsourcing.

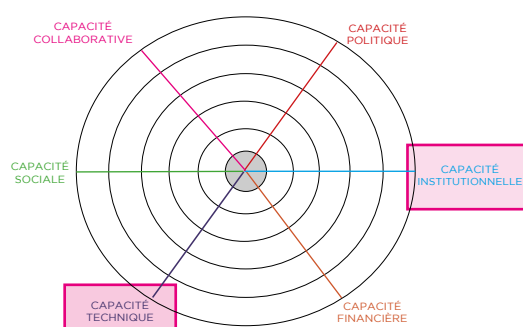
Stratégie d'action PGES: **Gestion et réhabilitation des sols contaminés**

Quelle est la source du problème ?

- Traduire le règlement qui possède beaucoup d'amendements
- Ressources souvent à temps partiel
- Règlement évolutif sur de longues périodes avant l'entrée en vigueur (difficulté de fournir des guides et des formations rapidement)

Qui sont les acteurs visés ?

- Ministères
- MRC
- Municipalités



Quels changements souhaitons-nous apporter ?

- Date butoir pour adopter une loi
- Application réglementaire par le ministre concerné
- Personne ressource pour la réglementation (chacune des réglementations)

Qui sont les porteurs de la stratégie ?

Les porteurs de la stratégie n'ont pas été identifiés

Plan d'action et outils utilisés

- Formation obligatoire au niveau des organismes d'application réglementaire (formation du provincial vers MRC)
- Cercle d'apprentissage: MRC, ministères, municipalités
- Webinaire sur l'application réglementaire
- Régionaliser le service d'inspection (dépolitiser les sanctions)

Les partenaires du projet *Protéger et gérer les eaux souterraines* :

